

2015.121
nomenclature : 1.2

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 22 septembre 2015

Conseillers en exercice :	33
présents :	27
pouvoirs :	6
votants :	0
abstentions :	0
voix pour :	0
voix contre :	0

Aujourd'hui mardi 22 septembre 2015 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 16 septembre 2015, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - M. Jean-François VALEGEAS – M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Dominique CHARMENSAT - M. Jérôme TEXIER-BLOT- M. Noël BELLIOU – Mme Emilie RICHAUD - Mme Maryvonne LAURENT – M. Richard FERCHAUD – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE –

ETAIENT EXCUSES

Mme Marianne JEANDIDIER donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS - M. Gérard JOUANNET donne pouvoir à M. Mario JAEN - Mme Michelle LE FLOCH donne pouvoir à Mme Annie-Claude POIRAT - Mme Anne-Marie MICHENAUD donne pouvoir à M. Patrick SEDLACEK - M. Christian BAYLE donne pouvoir à Mme Isabelle LASSALLE - Mme Jeanine PROVOST donne pouvoir à M. Noël BELLIOU –

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC 2015.121
PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS 2014 SUR LE
PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Rapporteur présente au Conseil Municipal les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics :

- d'eau potable
- d'assainissement.

Ces rapports ont été présentés et examinés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, lors de sa réunion du 22 juin 2015.

Ces rapports ont été présentés au Comité syndical du SIEAAC qui en a pris acte par délibération lors de sa séance du 30 juin 2015.

Le Conseil Municipal PREND ACTE.
FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,


Michel GOURINCHAS